

**Extrait du registre des délibérations
du conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du mercredi 13 mars 2024 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le mercredi 13 mars 2024 à 13h30, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 33 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance une personne a quitté l'instance.

Décision n°20240307

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu l'avis favorable de l'agent comptable du 09/02/2024.

Admission en non-valeur

Le conseil d'administration propose à l'administrateur général l'admission en non-valeur de la créance de la société Pulse Origin d'un montant global de 175 105,91 €.

Nombre de présents : 26
Nombre de pouvoirs : 7
Total présents et représentés : 33
Nombre de votants : 33
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 33

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 33

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Etienne GHEERAERT
Vice-président du conseil d'administration

E. Gheeraert

Transmis au Rectorat le 21/03/24

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.